


REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/11/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/11/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 098 
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20231030-2023OCT30_465-DE 5.2 des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **30 Octobre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 20 octobre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND à M. Éric MATTIUSSI

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 18 août au 9 octobre 2023

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises du 18 août au 9 octobre 2023.

DATE	TITRE	Envoyé en préfecture le 07/11/2023 Reçu en préfecture le 07/11/2023 Publié le ID : 032-213202088-20231030-2023OCT30_465-DE
31.08.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 8, Cité du Couloumé (BT 383, BT 399) appartenant à Mme Zahia GRINE proposé par Maître Corinne PODECHARD.	
31.08.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Avenue de la Gare (CN 122) appartenant à M. Régis BERTOUMESQUE et Mme Patricia MASSON, proposé par Maître Corinne PODECHARD.	
31.08.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Rue Lafeugère Boutan (CK 798) appartenant à M. Éric PEROUSE, proposé par Maître David BOUYSSOU.	
31.08.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 22 Avenue du Docteur Souviron (BX 169, BX 299) appartenant à M. Michel BATTISTON, proposé par Maître Corinne PODECHARD.	
31.08.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Rue des Capucins (CK 514) appartenant à M. Denis MALAFOSSE, proposé par Maître Corinne PODECHARD.	
31.08.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 1, Rue des Capucins (CK 929) appartenant à M. Denis MALAFOSSE, proposé par Maître Corinne PODECHARD.	
31.08.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 15 Place Descamps (BY 16) appartenant à M. Philippe PEYRUSSE, proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE.	
31.08.23	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 20 allée de Lomagne (BT 228, BT 357) appartenant à Mme Monique BADOR, proposé par Maître Corentine ROUX-QUEMERE.	
6.10.23	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur Georges SANS-NAHORT, une concession de 1 m ² au columbarium du cimetière Saint Gervais d'une durée de 50 ans, à compter du 04/09/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.	
6.10.23	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur Louis BLASOTTI, une concession de 6 m ² au cimetière Saint Gervais, d'une durée de 50 ans, à compter du 13/09/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 560 €.	
6.10.23	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur Daniel GINTER, une concession de 1 m ² au columbarium du cimetière Saint Gervais, d'une durée de 50 ans, à compter du 25/09/2023, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.	
9.10.23	Considérant la demande indemnitare de Valvital suite à la perte d'exploitation datant d'octobre 2020 pour un montant de 115 538,37 €, la Commune a décidé de constituer une provision sur plusieurs exercices jusqu'à la survenance d'un accord. La première provision est fixée à 25 000 € sur le budget 2023.	

le Conseil Municipal prend acte de la communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 7 NOV. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 7 NOV. 2023